



Ville de Lamotte-Beuvron

Affiché le  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-sept, le 06 du mois de juin, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du trente-et-un mai deux mille dix-sept, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

**Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, CARNOY, CORRET, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, ELIET, FLEURY, HELIE, LEDUC, ROUX, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, TURPIN, VENTEJOU.

**Sont absents excusés :**

M <sup>me</sup> Claudine BUZON	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS
M <sup>me</sup> Laurence LEDUC	Donne procuration à	M <sup>me</sup> Marie-Ange TURPIN
M <sup>me</sup> Lysiane RYCHTER	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M <sup>me</sup> Ludivine TINERT	Donne procuration à	M. Stéphane DUFRAINE
M. Thibaut VUILLEMEY	Donne procuration à	M. Emmanuel VENTEJOU

**Sont absents :**

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Madame Marie-Josée BEAUFRÈRE

**QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2017,
2. Décision modificative n° 1 du budget principal 2017,
3. Décision modificative n° 1 du budget annexe eau potable,
4. Décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement,
5. Création d'un budget annexe Gendarmerie et option TVA,
6. Acquisition de la parcelle AM 104 avenue de Vierzon,
7. Acquisition d'actions de la SCIC Sologne Agri Méthanisation,
8. Autorisation de dépôt d'un dossier de défrichement (Sologne Agri Méthanisation),
9. Fusion et modification des régies du secteur scolaire et jeunesse,
10. Adoption de conventions d'objectifs et de financement avec la CAF,

11. Nouvelle grille tarifaire pour les services scolaires municipaux,
12. Modification du Règlement intérieur des services scolaires municipaux,
13. Déclassements et cessions de parcelles,
14. Acquisition des parcelles BC 137, 138 et 185,
15. Convention de mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les cartes nationales d'identité avec la Préfecture,
16. Motion pour le classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),  
Informations et décisions du Maire

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.

### **2017-03-01 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en investissement de la façon suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1	COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1
16878	Remboursement avance numérisation cinéma	100,00			
304 - 2313	Aménagement chapelle Saint Léonard	30 000,00			
305 - 2111	Achat parcelles les Michalons (IMDS)	87 000,00			
308 - 20422	Travaux SIDELC pour impasse Emile Morin	5 292,33	308 - 2315	Annulation mandat 2016 SIDELC	15 655,16
308 - 2041582	Travaux SIDELC pour impasse Emile Morin	10 362,83			
313 - 2188	Achat sono salle P. de Coubertin	3 600,00			
313 - 2313	Rénovation gymnase Emile Morin	30 000,00			
322 - 2313	Remplacement porte club-house tennis	- 3 600,00			
356 - 2313	zone stockage alimentaire - boutique pays	- 60 000,00			
020	Dépenses imprévues	- 87 100,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>15 655,16</b>		<b>TOTAL :</b>	<b>15 655,16</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2017.

### **2017-03-02 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en investissement de la façon suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1	COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1
2315 - 103	Forage des Mahaudières	94 756,20	131 - 103	Subventions Agence de l'Eau	94 756,20
2762 - 041	Transfert du droit à déduction TVA	66 367,89	<b>041</b>	<b>Neutralisation TVA transférée</b>	<b>66 367,89</b>
			2158-100	Protection forage des Pins	5 614,64
			2158-101	Forage essai des Mahaudières	28 964,04
			2158-102	Travaux rue Jenny Hamon	29 758,15
			2158-103	Forage alimentation des Mahaudières	2 031,06
	<b>TOTAL</b>	<b>161 124,09</b>		<b>TOTAL</b>	<b>161 124,09</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2017.

## **2017-03-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en investissement de la façon suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1	COMPTE	OBJET	Décision Modificative N° 1
261-107	Titres de participation Méthaniseur	20 000,00			
2315 - 108	Travaux impasse E.Morin	21 000,00			
2315 - 106	Travaux de canalisations	- 41 000,00			
<i>041 - 2762</i>	<i>Transfert du droit à déduction TVA</i>	<i>73 228,03</i>	<i>041</i>	<i>Neutralisation TVA transférée</i>	<i>73 228,03</i>
			<i>2158-103</i>	<i>Travaux rue Jenny Hamon</i>	<i>63 504,94</i>
			<i>2158-100</i>	<i>Forage des Pins</i>	<i>1 234,80</i>
			<i>2158-104</i>	<i>Travaux rue Baron Blanquet</i>	<i>4 664,14</i>
			<i>213-105</i>	<i>Hanqar boues station</i>	<i>3 824,15</i>
<b>TOTAL</b>		<b>73 228,03</b>	<b>TOTAL</b>		<b>73 228,03</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2017.

## **2017-03-04 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE GENDARMERIE ET OPTION TVA**

Par délibération du 28 juillet 2016, le Conseil municipal a décidé que la ville serait maître d'ouvrage de la construction de la gendarmerie de Lamotte-Beuvron.

Après construction des locaux, la gendarmerie sera donnée à bail à l'Etat contre un loyer annuel.

Afin de récupérer par la voie fiscale une partie de la TVA grevant les dépenses, il est proposé de souscrire une option TVA pour cette opération.

Conformément à l'instruction sur la TVA, la souscription d'une option TVA entraîne la création d'un budget annexe dédié, afin d'identifier précisément les opérations assujetties.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'assujettissement à la TVA de l'opération de construction et de location de la gendarmerie, à effet de la prise en compte de l'option par les services fiscaux.
- **APPROUVE** la création d'un budget annexe dédié à la gendarmerie et la reprise depuis le budget principal 2017 des opérations comptables réalisées à l'opération 357 « gendarmerie ».
- **APPROUVE** le budget primitif « gendarmerie » pour l'exercice 2017.
- **APPROUVE** l'ouverture au sein du budget annexe de l'autorisation de programme « construction de la gendarmerie » et la suppression concomitante dans le budget principal 2017 de l'opération 357 « gendarmerie » et de l'autorisation de programme y afférente.

## **2017-03-05 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 104 AVENUE DE VIERZON**

La délibération n° 2016-06-03 en date du 24 octobre 2016 a approuvé l'acquisition de la parcelle BC 190 pour l'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Suite au bornage du terrain, il a été constaté que la parcelle AM 104 d'une superficie de 184 m<sup>2</sup> est enclavée et est dépourvue d'accès. Le Conseil départemental propose de la céder afin d'élargir le terrain d'assise de la future caserne.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AM 104 à l'euro symbolique, les frais étant à la charge de la commune.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **2017-03-06 : ACQUISITION D' ACTIONS DE LA SCIC SOLOGNE AGRICULTURE MÉTHANISATION**

Par délibération du 23 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la participation de la commune au capital de la SCIC Sologne Agri Méthanisation, à hauteur de 500 €.

Afin d'appuyer le projet de développement du méthaniseur porté par la SCIC, il est proposé d'acquérir des parts supplémentaires de la société.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition de parts supplémentaires au capital de la SCIC Sologne Agri Méthanisation, à hauteur de 20 000 €.

### **2017-03-07 : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DÉFRICHEMENT (SOLOGNE AGRICULTURE MÉTHANISATION)**

Dans le cadre de la rédaction du dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), concernant le site de méthanisation, une demande de défrichement pour les parcelles AR 35, 07 et 49, d'une superficie totale de 43 265 m<sup>2</sup>, doit être déposée.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la SCIC S.A.M à déposer le dossier de demande de défrichement de la parcelle appartenant à la commune.

### **2017-03-08 : FUSION ET MODIFICATION DES REGIES DU SECTEUR SCOLAIRE ET JEUNESSE**

Il convient, dans un objectif de bonne administration du service, de regrouper les différentes régies de recettes et d'avances qui ont été instituées au fil du temps, sous l'autorité d'un régisseur unique, et de supprimer les régies obsolètes.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE DE :**

- ✓ **SUPPRIMER** la régie du service des sports.
- ✓ **SUPPRIMER** et transférer les régies suivantes à la régie de recettes et d'avances du service « affaires scolaires et jeunesse », qui a été créée par décision du Maire :
  - . Accueil périscolaire,
  - . Accueil de loisirs – avance,

- . Restauration scolaire,
- . Accueil de loisirs – encaissement acompte inscription,
- . Nouvelles Activités Périscolaires (NAP),
- . Conseil Municipal des Jeunes,
- . Foyer des Jeunes.

### **2017-03-09 : ADOPTION DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

Les conventions de Prestation ALSH extrascolaires et périscolaires signées avec la CAF en 2015 sont arrivées à terme au 31 décembre 2016.

Il convient de les renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement concernant les prestations de service ALSH extrascolaire, périscolaire et/ou ASRE (Aide Spécifique Rythmes Educatifs).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ainsi que leurs avenants et renouvellement.

### **2017-03-10 : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES SERVICES SCOLAIRES MUNICIPAUX**

Les tarifs actuels ont été votés par le Conseil municipal le 20 juin 2015 par délibération n° 2015-04-07, n'ont pas été revalorisés depuis et sont calculés par rapport au Quotient Familial Fiscal.

Il est proposé les modifications suivantes :

- L'établissement des tarifs sur la base du quotient CAF,
- Le remplacement des tarifs abonnés cantine « standard et abonné » par des tarifs adaptés aux enfants de maternelle et enfants d'élémentaires,
- La minoration à 20 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 35 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant,
- Une tarification à la journée pour les centres de loisirs dès le mois de juillet 2017,
- La facturation de l'étude,
- La revalorisation des tarifs de 2,5% (arrondi au dixième supérieur ou inférieur),

Les tarifs sont applicables à partir du 01/09/2017.

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire pour les services scolaires municipaux.

### **2017-03-11 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES SCOLAIRES MUNICIPAUX**

Le règlement intérieur a pour objectif de contractualiser les droits et obligations de la collectivité en matière d'organisation de ses activités avec l'utilisateur.

Le déploiement du nouveau logiciel oblige à réadapter le règlement concernant notamment la post-facturation, les modalités de règlement des familles, les inscriptions à la journée pour l'ALSH, les sanctions applicables en cas de non-respect du règlement.

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des services scolaires municipaux.

**2017-03-12 : DECLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLE RUE MAURICE GENEVOIX**

**2017-03-13 : DECLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLE RUE DE CHAMBORD**

**2017-03-14 : DECLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLE CROIX DES MERLINS OUEST**

Les parcelles sont intégrées au domaine public de la commune mais, n'étant pas affectées à un service public ni à un usage direct du public, peuvent faire l'objet d'un déclassement afin de les céder.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ACTE** que les biens ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public,
- ✓ **VALIDE** le déclassement des biens,
- ✓ **VALIDE** les prix de vente, les frais d'actes et d'enregistrement le cas échéant étant à la charge des acheteurs,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec ces opérations.

**2017-03-15 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES BC 137, 138 ET 185**

Situées au lieudit les Michalons, elles présentent une surface totale de 27 426 m<sup>2</sup>. Le groupe Noble Age propose de les céder à la commune pour un montant total maximum de 86 700 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de ces parcelles, les frais d'actes étant à la charge de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

**2017-03-16 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ AVEC LA PRÉFECTURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont gérées comme les passeports biométriques et l'instruction complète des dossiers est confiée aux communes déjà équipées de dispositifs de recueil pour les passeports.

Lamotte-Beuvron, ne disposant pas de station biométrique, a fait une demande de station mobile pour le 01/09/2017 : le prêt gratuit de cette station doit être validé par la signature d'une convention.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention avec la Préfecture et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **2017-03-17 : MOTION DE CLASSEMENT EN ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)**

La réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2017, aboutit à des résultats particulièrement négatifs pour l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher. Si le nouveau classement permet à 61 communes de bénéficier du dispositif ZRR, 115 communes en sortent dont celles de la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

L'objectif de ces ZRR est de favoriser le dynamisme économique des communes rurales en contribuant, sous conditions et grâce à des exonérations, au renforcement de leur attractivité auprès des investisseurs, dans un souci d'aménagement équilibré du territoire.

Sur la commune de Lamotte-Beuvron, ces aides permettraient de faciliter l'installation des professionnels de santé, la reprise des cabinets médicaux et ainsi d'interrompre le phénomène de désertification médicale que connaît actuellement notre territoire avec les départs en retraite successifs des médecins généralistes et des dentistes.

Force est de constater le caractère inéquitable des critères retenus qui ne servent manifestement plus aujourd'hui des considérations d'aménagement du territoire mais bien plus des objectifs d'optimisation fiscale.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DEMANDE** de surseoir à la parution du décret d'application pour différer l'entrée en vigueur de la réforme afin que soient réétudiées les conditions d'éligibilité des territoires au dispositif.

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014 et n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014.

- **Décision n° 2017-13 du 09 mars 2017** : il a été sollicité auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD), une subvention de **19 765 €** pour réaliser l'extension du système de vidéoprotection.
- **Décision n° 2017-14 du 07 avril** : il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention de **132 480 €** pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et des amorces du réseau d'eau potable rue Ernest Gaugiran.
- **Décision n° 2017-15 du 07 avril** : l'Etat a été sollicité, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017, pour les subventions suivantes :
  - ✓ Aménagement des espaces publics de la gare : 150 000 €
  - ✓ Rénovation et isolation du gymnase Emile Morin : 120 840 €
  - ✓ Relocalisation des services techniques municipaux : 160 000 €
- **Décision n° 2017-16 du 12 avril** : il a été signé un marché de prestation pour l'étude hydraulique de l'écoulement du Beuvron sur le territoire communal avec la société SAFEGE (Nanterre - 92) pour un montant prévisionnel de **18 700 € HT**.
- **Décision n° 2017-17 du 12 avril** : il est donné à bail à l'Etat représenté par le Directeur Départemental des Finances Publiques de Loir et Cher, les locaux situés 2 rue de la Poste, aux conditions suivantes :
  - ✓ Loyer annuel : **13 000 €** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2026, payable trimestriellement à terme échu.

- **Décision n° 2017-18 du 20 avril** : il a été concédé à l'association Action Grand Passage, l'occupation temporaire du terrain situé à proximité du gymnase Jean Rostand, pour la période du 19 au 23 avril, contre un paiement forfaitaire de **200 €**.
- **Décision n° 2017-19 du 27 avril** : dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une gendarmerie, et vu les avis du jury de concours et de la commission d'appel d'offres, le cabinet Gilbert AUTRET (Olivet-45) a été désigné lauréat pour un montant prévisionnel d'honoraires de **222 505,63 € HT**. De plus, les cabinets admis à concourir (Architecture et Synthèse, Gilbert AUTRET et GA Architecture) percevront la prime de **8 000 € HT** prévue par le règlement de concours.
- **Décision n° 2017-20 du 09 mai** : dans le cadre des travaux de restauration du drapeau Napoléon III inscrit au titre des monuments historiques, d'un montant de **6 018 € HT**, il a été décidé de solliciter les subventions suivantes :
  - ✓ Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : **1 203 €** (20 % du montant HT)
  - ✓ Conseil départemental de Loir et Cher : **962 €** (16 % du montant HT)
- **Décision n° 2017-23 du 11 mai** : il a été signé un marché de contrôle technique relatif à la construction de la gendarmerie avec la société VERITAS (La Chaussée Saint Victor - 41) pour un montant prévisionnel d'honoraires de **14 370 € HT**.
- **Décision n° 2017-24 du 12 mai** : il a été signé le marché de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction de la gendarmerie, avec la société SOCOTEC (Blois-41), pour un montant prévisionnel d'honoraires de **4 483 € HT**.
- **Décision n° 2017-25 du 12 mai** : il a été signé le marché de coordination sécurité et protection de la santé pour travaux d'aménagement des espaces publics de la gare, avec la société VERITAS (La Chaussée Saint Victor-41), pour un montant prévisionnel d'honoraires de **3 308,50 € HT**.
- **Décision n° 2017-26 du 12 mai** : il a été signé un marché de contrôle technique relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la gare avec la société QUALICONSULT (Tours-37) pour un montant prévisionnel d'honoraires de **6 160 € HT**.
- **Décision n° 2017-27 du 18 mai** : il a été signé un marché de travaux pour la rénovation et l'isolation du gymnase Emile Morin, avec les entreprises suivantes :
  - ✓ Lot 1 (ossature métallique) : BORDILLON (Gien-45) : **79 355,73 € HT**,
  - ✓ Lot 2 (charpente bois) : BORDILLON : **12 680 € HT**,
  - ✓ Lot 3 (étanchéité) : BORDILLON : **52 573,61 € HT**,
  - ✓ Lot 5 (électricité) : MENAGE (Huisseau sur Cosson-41) : **13 317,96 € HT**,
  - ✓ Lot 6 (génie climatique) : CAMUS (Vouzon-41) : **15 319,40 € HT**.

*Le lot 4 (gros œuvre) a été déclaré infructueux par la commission et sera attribué, après une consultation en procédure adaptée.*
- **Décision n° 2017-28 du 18 mai** : il a été signé un marché de travaux pour l'extension de la vidéoprotection avec la société SRTC (Saint Jean de Braye-45) pour un montant de **39 813,49 € HT**.
- **Décision n° 2017-29 du 22 mai** : Madame Françoise MORIN épouse DUBOIS a acquis le 12 juin 2001 la concession K 1197 pour une durée de 50 ans pour un montant de 243,92 €. Par courrier en date du 22 mars 2017, elle a demandé la reprise par la commune de la concession. Il a été accepté de reprendre ladite concession au prorata du temps restant soit 34 ans, moyennant le remboursement de **165, 87 €**.
- **Décision n° 2017-30 du 23 mai** : il a été signé un marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la rue Gaugiran, avec la société SOTRAP/VEOLIA (Romorantin-Lanthenay-41), pour un montant de **224 919,70 € HT**.



- **Décision n° 2017-31 du 30 mai** : il a été signé un marché relatif à la conception d'outils de communication avec la société GOOD COM (Blois-41), pour un montant de **10 650 € HT**.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h00.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 06/06/2017.